

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis N° 80/93

CONCERNE : BUDGET COMMUNAL 1994

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de MM. J.P. Bussard, W. Hunziker, J.L. Maytain, E. Micheloud (rapporteur) et Ch. Schmid s'est réunie les 2, 9 et 11 novembre 1993. M. Hunziker n'a pas participé à la séance du 6 novembre pour des raisons médicales. M. Schmid n'a pas participé à la séance du 9 novembre pour des raisons professionnelles.

A la demande de la Commission, M. J.P. Frutiger, syndic et municipal responsable, a assisté à la séance du 9 novembre. Nous le remercions pour les informations qu'il a apportées.

La Commission a examiné les charges et revenus budgetés pour 1994 et les a comparés au budget 1993 en tenant compte de plus de certaines corrections, selon les indications de la Municipalité en page 5 du préavis, à apporter aux prévisions initiales pour l'année 1993.

La comparaison des chiffres du budget 1994 avec ceux du budget 1993 corrigé, exposée dans l'annexe I, donne les chiffres suivants :

- Excédent des recettes ordinaires avant amortissements (y.c. les redevances de la SEIC) de Fr. 167'000.- contre un excédent de Fr. 456'700.- selon budget corrigé 1993.
- Après des amortissements de Fr. 837'700.- (Fr. 689'700.- dans le budget 1993) déficit des comptes ordinaires de Fr. 670'700.- à comparer à un déficit de Fr. 233'000.- selon budget corrigé 1993.
- Excédent de recettes des services (sans les redevances de la SEIC) de Fr. 220'600.- (Fr. 222'900.- selon budget 1993).
- Autofinancement (= montant disponible pour investissements) de Fr. 387'600.- à comparer à un montant de Fr. 679'600.- selon budget 1993 corrigé.

La Commission a établi en annexe II le tableau comparatif de l'évaluation des charges de la Commune selon leur nature, en reprenant les chiffres indiqués en pages 62 et 63 du préavis municipal, en corrigeant les chiffres 1993 et en y ajoutant les chiffres effectifs de l'exercice 1992. La lecture de ce tableau permet de constater que :

- Les charges salariales du personnel communal sont estimées globalement pour 1994 à Fr. 1'216'000.-, à comparer à un montant de Fr. 1'141'000.- dans le budget 1993 et à des charges effectives de Fr. 1'095'000.- pour 1992.

Le chiffre du budget 1994 tient compte d'un poste supplémentaire à partir de juillet 1994 pour les nouveaux besoins de l'agence communale d'assurances sociales et de l'office communal du travail.

A défaut d'avoir passé en revue chacun des postes actuels de l'administration communale, ce qui n'est pas son rôle, la Commission des Finances ne se prononce pas sur l'opportunité ou non de ce nouvel engagement.

Abstraction faite du nouveau poste de travail prévu, les charges salariales budgétées correspondent à une augmentation globale de 4 % environ par rapport à 1993. Néanmoins Monsieur le Syndic a informé la Commission que la Municipalité se prononcera définitivement à ce sujet au début décembre.

- Les dépenses au titre des subventions et participations à des dépenses du canton (poste 35) progressent sensiblement passant de Fr. 1'835'000.- en 1992 à Fr. 2'169'000.- (selon dernière estimation) pour 1993 et à Fr. 2'467'000.- pour 1994, cela en raison du passage de la Commune de la classe cantonale 3 à la classe 2.
- Les dépenses au titre des participations à des dépenses d'autres communes (Nyon) seront à peu près les mêmes en 1994 qu'en 1993.

En ce sens il convient de signaler que le rapatriement - vraisemblable - à Prangins des élèves de 8ème supérieure dès la rentrée 1994 n'aura pas ou peu d'influence sur le budget 1994, en raison à nouveau du surcroît de charges à supporter par le passage de la classe 3 à la classe 2.

La Commission apporte en conclusion, de son examen du budget 1994, les considérations suivantes :

Les comptes de l'année 1992 ont été bons. Les comptes 1993, selon les dernières prévisions, le seront moins - tout en étant pratiquement équilibrés - non pas en raison des recettes, supérieures à celles attendues, mais par le poids des nouveaux investissements achevés et le passage de la Commune de la classe 3 à la classe 2. Pour 1994, si les prévisions sont respectées, le déficit représentera environ l'équivalent de 5 centimes additionnels ce qui n'est pas trop préoccupant pour le moment. Par contre, dans la situation économique actuelle, l'avenir demande à être mûrement réfléchi par la Municipalité, puis par le Conseil. En effet, en cas d'acceptation de nouveaux investissements, les charges qui y sont liées seront vraisemblablement à couvrir par des augmentations d'impôts.

Conclusions

La Commission des Finances unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le Préavis municipal n° 80/93 concernant le budget 1994,

lu le rapport de la Commission des Finances,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget communal 1994 tel que présenté.

Prangins, le 11 novembre 1993

La Commission des Finances

J.P. Bussard

W. Hunziker

J.L. Maytain

Ch. Schmid

E. Micheloud
(rapporteur)




		BUDGET 1994		Budget 1993 corrigé*
			Excédent (+) Déficit (-) 1000 Fr	Excédent (+) Déficit (-) 1000 Fr
		Charges 1000 Fr	Revenus 1000 Fr	
COMPTES ORDINAIRES				
1.	Administration générale	870.3	6.3	- 864.0 - 837.5*
2.	Finances	1'799.1	8,822.5	+ 7'023.4 + 6'929.3*
3.	Domaines et bâtiments	1'404.6	536.4	- 868.2 - 913.9
4.	Travaux	1'491.9	462.0	- 1'029.9 - 940.5
5.	Instruction publique / Cultes	2'553.2	57.0	- 2'496.2 - 2'502.2
6.	Police	335.8	28.0	- 307.8 - 309.3
7.	Sécurité sociale	1'520.3	0	- 1'520.3 - 1'079.2
8.	Service électrique	0	230.0 ¹⁾	+ 230.0 + 110.0
		9'975.2	10'142.2	+ 167.0 + 456.7*
<u>Excédent des recettes avant amortissements</u>			+ 167.0	+ 456.7*
(y.c. bénéfice Service électrique)			=====	=====
Amortissements		837.7	- 837.7	- 689.7
			=====	=====
A)	<u>Total général des comptes ordinaires</u>	10'812.9	10'142.2	
<u>Excédent des dépenses après amortissements</u>			- 670.7	- 233.0*
(y.c. bénéfice Service électrique)			=====	=====
SERVICES				
1.	Collecteurs E.C. / E.U.	31.0	235.0	+ 234.0
2.	Station d'épuration	106.7	105.0	- 1.7
3.	Défense-incendie	68.6	80.0	+ 11.4
4.	Service des eaux	293.1	300.0	+ 6.9
		499.4	720.0	+ 220.6 + 222.9
<u>Excédent des services</u>			+ 220.6	+ 222.9
(sans Service électrique)				
Attribution aux financements spéciaux		222.3		
Prélèvement sur les financements spéciaux			1.7	
B)	<u>Total des services</u>	721.7	721.7	
<u>TOTAL A + B</u>		11'534.6	10'863.9	
		=====	=====	

1) inclus dans le préavis (page 2) dans le total du revenu des services de Fr. 950,000.-

* les chiffres suivis de * tiennent compte des indications figurant en page 5 (pages bleues) du préavis

TABLEAU DES CHARGES PAR NATURE

	Augm. 94-93	Budget 1994	Augm. 93-92	Budget 1993 corrigé*	Comptes 1992
	%	Fr. 1'000	%	Fr. 1'000	Fr. 1'000
30 AUTORITES ET PERSONNEL	6.1	1'811	10.2	1'706	1'547
Autorités et commissions	10.2	151	5.4	137	130
Personnel administratif et d'exploitation	6.6	1'216	4.2	1'141	1'095
Traitement du personnel enseignant remplaçant		33		33	21
Assurances sociales	9.1	119	25.2	109	87
Caisses de pensions et de prévoyance	0.0	183	29.6	184	142
Assurances accident et maladie		58		54	46
Indemnisation et remboursement de frais		23		25	16
Prestations complémentaires de prévoyance					
Personnel intérimaire					
Autres charges des autorités et du personnel		26		22	9
31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	13.1	2'262	- 14.0	2'165*	2'516
Imprimés et fournitures de bureau	6.7	138	4.5	129	123
Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	28.7	238	30.2	185	142
Achats d'eau, d'énergie, de combustible	0.0	261	14.0	261	229
Autres fournitures et marchandises		28		71	64
Entretien des immeubles, routes et territoire	15.0	689	- 33.6	599	902
Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	13.5	109	- 44.9	96	172
Loyers, fermages et redevances d'utilisation		7		12	11
Réceptions et manifestations		53		54	29
Honoraires et prestations de services	- 3.5	551	- 2.1	571	583
Impôts, taxes, cotisations et frais divers		186		184*	260
32 INTERETS PASSIFS	- 2.0	1'395	12.9	1'425*	1'102
35 REMBOURSEMENT PARTICIPATIONS SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES	+ 9.0	3'837	14.5	3'517*	3'071
Canton	+ 13.7	2'467	18.2	2'169*	1'835
Communes	+ 1.6	1'371	9.1	1'349	1'236
36 AIDES ET SUBVENTIONS	+ 9.4	187	42.5	171	120

* les chiffres suivis de * tiennent compte des indications figurant en page 5 (pages bleues) du préavis